

AFFAIRE N° 20 - Cession par la S.I.D.R. d'une parcelle de terrain de 922 m2 nécessaire à l'aménagement du Boulevard Doret.

le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 28 novembre 1973, Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. m'a fait connaître que son Conseil d'Administration a donné son accord pour la cession à la Commune de Saint-Denis d'une parcelle de terrain de 922 m2 sise aux Camélias pour un franc symbolique.

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à accepter la cession faite par la S.I.D.R. concernant un terrain de 922 m2, qui a permis l'aménagement du Boulevard Doret, pour un franc symbolique.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Denis, le 15 Février 1974
Le Maire
le Secrétaire Général
signé: B. Rasset
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Lisy